Région Grand-Est

Département de la Marne

Commune de Warmeriville

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique
Echelle 1-2000e - Espace bâti

Vu pour être annexé à la délibération du 04/02/16
N°1/16
Le Maire Patrice MOUSEL

Modification n°1 du PLU 09/04/14 Délib N° 18/14

Le Maire : Patrice MOUSEL

Droit de Préemption Urbain établi sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU par délibération du 04/02/16 N° 3/16
Sauf AUxa et AUxb

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets
9 Rue du Château Mouzin
51 420 Cernay-les-Reims
www.mt-projets.com
06.25.48.45.65 / 06.62.23.36.79

Légende

1- Prescriptions édictées par le P.L.U
A- Les zones et les secteurs

UA - Zone
UAa-Secteurs
UX-Zone d'activités

B- Les autres indications

Espace Boisé Classé à conserver

C- Les emplacements réservés (E.R)

ER. 1 = Aménagement d'un carrefour - Commune

ER. 2 = Pan coupé carrefour accès au développement de l'habitat en AUb- Commune

ER. 3 = Création d'un giratoire - Intercommunalité

ER. 4 = Création de logements locatifs aidés - Commune

ER. 5 = Création d'un équipement public à vocation culturel et/ou touristique - Commune

ER. 6 = Aménagement des berges de la Suippe

E.R 7= Création de logements locatifs aidés - Commune

E.R.8 = Aménagement de carrefour + stationnement

E.R. 9 = Création d'une installation de traitement des eaux potables - SIVOM de Warmeriville

E.R 10 = Création de nouveaux réservoirs d'eau potable SIVOM de Warmeriville

2- Prescriptions reportés sur le P.L.U
A- Les périmètres spéciaux

43.90 m de rayon de réciprocité pour le risque technologique

100 m de zone de protection pour la nécropole allemande